

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 29 mai 2015

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - GRAFF Cornélia - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - Mme SCHMITT Dominique - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone.

Absent excusé : M. TRUNK Claude (procuration à PFISTER Monique)

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte-rendu du 08 avril 2015
- 2°) Création ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et désignation électeur
- 3°) PLU - Commune de Lichtenberg
- 4°) Retenues de garanties en instance
- 5°) Chasse - approbation permissionnaires
- 6°) Achats divers
- 7°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 08 avril 2015**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 08 avril 2015.

2°) **ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR – APPROBATION DES STATUTS, DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET, DESIGNATION DES ELECTEURS**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs

pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal : (à l'unanimité)

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,**
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,**
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,**
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,**
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,**
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.**

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. Marc RUCH, Maire en qualité d'électeur titulaire et Mme Valérie HETZEL, Adjointe au Maire, en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. Marc RUCH et Mme Valérie HETZEL sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et
- Monsieur le Président du SIVOM de la Haute-Moder

3°) **PLU – COMMUNE DE LICHTENBERG**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de révision du P.L.U. de la Commune de Lichtenberg et donne son avis favorable, sans réserve à cette révision.

4°) **RETENUES DE GARANTIES EN INSTANCE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. le Trésorier relatif aux retenues de garanties.

- marché attribué à SCS ELECTRICITE avec 524,22 € de retenue de garantie

Cette entreprise n'a pas terminé le chantier, le Conseil Municipal décide la non restitution de cette retenue et par conséquent la commune conserve cette somme à titre définitif.

- montant d'origine indéterminée de 4269,10 €

Le Conseil Municipal en prend connaissance s'agissant d'une retenue de garantie non déterminée et par conséquent, vu l'ancienneté de l'encaissement, la commune conserve cette somme définitivement.

- gestion des retenues de garanties : la gestion actuelle est à maintenir, à savoir le décaissement après réception du courrier demandant le décaissement, que l'entreprise adresse au Maire.

5°) **CHASSE – APPROBATION PERMISSIONNAIRES**

M. UNGER adjudicataire de la chasse communale a fait la demande pour s'adjoindre 3 permissionnaires, à savoir M. OSSWALD Aimé, M. Gérard REBJOCK et M. Pascal EVRARD.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avis émis par la commission communale de la chasse et agréé ces trois permissionnaires.

6°) **ACHATS DIVERS**

Le Conseil Municipal décide les achats comme suit :

- Des sèche-mains qui seront installés à la salle polyvalente pour un montant HT de 1245.42 €.
- A la rentrée 2015/2016 le nombre d'élèves augmente au niveau de l'école élémentaire. L'achat de tables et de chaises est validé pour un montant de 1112,60 € TTC, ainsi que l'acquisition de 2 vidéoprojecteurs, d'un ordinateur portable et de manuels scolaires complémentaires.

et vote un transfert de crédit au budget primitif de la commune comme suit :

Section d'investissement - Dépenses :

Compte 020 : Dépenses imprévues	- 5.000 €
Compte 2188 : autres dépenses	+ 5.000 €

7°) DIVERS

- Les conseillers prennent connaissance de la carte de remerciement que les élèves de 5^{ème} ont envoyée.
- Le déroulement de la fête du 14 juillet a été discuté.
- Une 1^{ère} sortie du conseil municipal pour la découverte du ban de la commune est programmée le 06 septembre 2015. Une deuxième sortie sera organisée au printemps 2016.
- Le Maire informe les Conseillers que du 23 au 31 juillet, un groupe de scouts sera présent près de la salle et leur demande de faire des propositions de mini-chantiers pour les occuper. Ont été retenus les travaux de peinture de l'abri près de la gare – la mise en place de la toiture de l'abri pour randonneurs près de la maison-suisse – le nettoyage de sources et de sentiers du club vosgien.
- Un stage « torchis » sera organisé le 07 juillet par le Parc Naturel des Vosges du Nord et animé par M. KELVINK.
- La fête de Noël des personnes âgées reste fixée à la date du dimanche 13 décembre, malgré les élections régionales. Une solution a été trouvée pour l'organisation du bureau de vote.
- Le Maire informe le conseil municipal des dernières discussions sur les évolutions de compétences de la communauté de communes et les changements qui devraient intervenir au niveau intercommunal.

Wimmenau, le 1er juin 2015

Le Maire

Marc RUCH